



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 21 octobre 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	24	30

Date de convocation
09 Octobre 2025

L’an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, , Stephan EMERAUX, Christelle GAUVAIN, Françoise GUILLAUMOT, Sébastien GUILLERMO, François GUYOT, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Nicole PENSEE, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Bernard VIALLETEL, Patrick VIARD,

Absents : Josette DEMANGEOT, Audrey DUHOUX, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Véronique NICKELS, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

Représentés :
Josette DEMANGEOT, par Franck DUHOUX
Christine GUILLEMY, par Stéphane MARTINELLI
Bernard GUY, par Claude COSSON
Etienne MARASI, par Didier COGNON
Patrice VOIRIN, par Lise COURTOIS
Jean-Marie WATREMETZ, par Thierry PONCE

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation du plan de financement ingénierie 2026 pour programmation 2023-2027
N° de délibération : 2025-22

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	30	30	0	0	0

Vu l’arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,
Vu les statuts dudit Syndicat,

Considérant l’enveloppe 1 084 599 € allouée au GAL du Pays de Chaumont, dont 25% sont consacrés à l’animation et au fonctionnement du GAL jusqu’en 2027,

Considérant les dépenses éligibles dans le cadre du Programme LEADER 2023-2027 du Pays de Chaumont,

Considérant que la mise en œuvre du programme LEADER nécessite une ingénierie spécifique

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter la subvention européenne conformément au plan de financement ci-dessous :

POSTE DE DEPENSES	Montant en € HT
Ingénierie (2 ETP)	111 940.06€
Frais de déplacement (2 ETP)	1 500.00 €
Communication et matériel	1 750.00 €
TOTAL	111 940.06 €

FINANCEURS	Montant (€)	%
LEADER	89 552.05 €	80 %
SMPC	22 388.01 €	20%
	111 940.06 €	100 %

ET APRES en avoir délibéré, il est décidé ;

- 1° D'approuver le projet faisant l'objet de la demande de subvention FEADER,
- 2° D'approuver le plan de financement du projet,
- 3° D'autoriser le président ou représentant légal à faire le nécessaire pour solliciter des subventions et à signer tous documents afférents,
- 4° De s'engager à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le président,

[[[signature1]]]



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2025.10.27 10:36:30 +0100
Ref:9704186-14616768-1-D
Signature numérique
le Président

Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.